

# BILAN ET DEVENIR DE LA BANANE

5<sup>ème</sup> Session F.A.O. du Groupe intergouvernemental, Brême, juillet 1973.

Deuxième partie.

**R.M. CADILLAT**

## GRUPE DE TRAVAIL.

La session fut inaugurée par le Docteur VITON, au nom du Directeur général de la FAO.

Il présenta ce qu'avait été l'évolution et la situation du marché bananier depuis la réunion tenue dans les départements français d'outre-mer, Guadeloupe et Martinique, en mai 1971 : prix légèrement meilleurs en 1972 malgré la pression d'importantes quantités disponibles ayant pour résultat l'augmentation des importations. Les prix en monnaie constante ont subi une baisse continue, plus ou moins régulière selon les pays.

Il a signalé une certaine tendance à la libéralisation, conséquence des discussions et décisions du groupe, particulièrement lors de la réunion des Canaries en 1967.

Toutefois, le groupe devra certainement dans l'avenir étudier de façon plus ample et plus facile les problèmes bananiers, et rapidement, compte tenu des négociations prochaines du GATT et des consultations intensives intergouvernementales prévues par la Résolution 83 de la conférence de la CNUCED à Santiago.

M. VITON, rappela les recommandations exprimées à l'unanimité par les pays exportateurs lors de la deuxième conférence technique de la FAO sur la production de la banane à Guayaquil en octobre dernier. Elles formulaient le voeu que le groupe intergouvernemental porte la plus grande attention à la possibilité d'établir des règlements internationaux qui apportent une expansion équilibrée de la production à des prix stables et rémunérateurs. Il indiqua que la FAO ne sous-estimait pas les difficultés de règlements, officiels ou non, étant donné le caractère périssable de ce produit. Certes, des mesures pourraient être envisagées, compte tenu des différents facteurs économiques, à condition qu'elles soient appuyées tant par les pays exportateurs qu'importateurs.

Ces mesures pour maintenir et une expansion équilibrée et des prix stables pourraient porter soit sur une organisation des marchés, soit sur une réglementation des tonnages disponibles, ou alors sur l'augmentation de la consommation par la libéralisation du commerce.

M. LOGEMANN, Secrétaire d'État parlementaire du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Forêts de la République fédérale d'Allemagne a fait ressortir le fait que c'était la première fois que le groupe intergouvernemental se tenait dans un pays importateur, et qui plus est, dans celui qui a le taux de consommation bananière le plus élevé.

Il rappela l'approbation de son gouvernement quant aux efforts de la FAO, tant dans le domaine des politiques et techniques agricoles, renouvelant celle déjà exprimée lors de la 8<sup>ème</sup> Conférence régionale de la FAO à Munich.

Il indiqua que l'adaptation de la production agricole à la consommation est un des problèmes les plus importants qui ne touche pas les seuls pays bananiers, mais aussi ceux de la Communauté économique européenne. Son pays surtout industrialisé, orienté vers l'exportation, est en faveur d'un commerce mondial le plus libéral possible. Aussi, toutes les mesures ayant pour but un meilleur équilibre du marché, qui ont des conséquences de grande portée, doivent être soigneusement étudiées et adaptées en tenant compte des événements historiques, sociaux et économiques.

Dans les circonstances actuelles, il estime que la CEE serait mal avisée si elle essayait d'intervenir dans les structures établies du commerce de la banane, car elle perturberait ainsi les inter-relations des différents systèmes qui, somme toute, représentant encore le cadre le plus favorable pour tous les participants. Il faut donc essayer de continuer à vivre avec le statu quo et renoncer à des demandes qui ne peuvent être satisfaites politiquement, ainsi qu'à des efforts d'harmonisation dogmatiques et à des opérations de restructuration dangereuses dans le commerce international. La situation ne peut être idéale pour tous.

Le Sénateur JANTZEN de l'Économie et du Commerce extérieur de la ville libre et hanséatique de Brême, dans son discours de bienvenue rappela les événements écoulés ces dernières années dans la commercialisation des bananes après avoir énuméré les facilités offertes à ce trafic dans les ports allemands.

Il insista sur la nécessité de rechercher de nouveaux marchés, et tout particulièrement ceux des pays à économie planifiée.

L'assemblée passa ensuite à l'ordre du jour de la session. M. F. PIRKMAYER, Directeur du Ministère de la République fédérale d'Allemagne, fut élu président à l'unanimité.

Les vice-présidents étaient :

- M. R. GURDIAN, vice président de ASBANA du Costa-Rica
- M. KOULE NJANGA, directeur de l'Organisation camerounaise de la banane de la République fédérale du Cameroun
- M. C. NAGATA, conseiller et représentant du Japon auprès de la FAO.

La veille de l'ouverture de la 5<sup>ème</sup> session, le 12 juillet, le sous-groupe des pays exportateurs s'était réuni sous la Présidence de M. R. LANIADO, président de la Nacional Fruit Cia de Machala, Équateur, vice-présidents : M. MANOUAN, Ambassadeur de la Côte d'Ivoire, M. J. AYALA, président de la Hijo Plantation Davao Fruits Corp. des Philippines.

M. PRIESTER présenta le rapport du sous-groupe des statistiques (voir numéro précédent de la revue FRUITS). Le groupe intergouvernemental examina le document BA/ST-73-2 et son annexe en ce qui concerne les prix et leur évolution en 1972-73 ; le sous-groupe statistique, faute de temps, n'avait pu étudier et donner son avis à ce sujet. Il a été constaté que les prix en 1972 avaient varié de façon fort différente et considérablement suivant les marchés. Aux États-Unis, ils sont restés inférieurs à ce qu'ils étaient en 1970, bien qu'ayant fortement augmenté par suite du manque d'approvisionnement, (162\$ la tonne contre 168\$ la tonne, soit 3,6 p. cent de moins). En Allemagne fédérale et au Bénélux, du fait des forts tonnages livrés, les cours ont également baissé, passant de 568 DM la tonne en 1970 à 498 DM, soit une régression de 12,3 p. cent. Au Japon, la régression a été la plus notable, 30,4 p. cent, la banane ayant passé de 61,50 yens le kg à 42,8 yens. Cette régression a été imputée bien plus aux tonnages mis sur le marché qu'aux conséquences des fluctuations monétaires du dollar.

En France, où le marché est organisé, les prix ont augmenté de 7 p. cent (1,34 F contre 1,25 F le kg), et également dans les pays où l'importation est contingentée comme en Italie (+ 7,7 p. cent pour la provenance Honduras, +11,1 p. cent pour les autres provenances) et en Angleterre (+ 11,5 p. cent).

Pour le premier semestre 1973, les prix ont continué à baisser en Allemagne et au Japon. Ils se sont maintenus aux États-Unis, en France et en Angleterre. Les effets de la sécheresse se sont faits sentir. Sur le marché japonais, la baisse est la conséquence des contrats d'achat signés d'avance entre acquéreurs japonais et vendeurs philippins et non des conditions météorologiques.

Le groupe, suivant l'ordre du jour, passa ensuite à l'examen du point III sur l'économie mondiale de la banane, en étudiant le document BA 73/5 sur les aspects économiques de la production, des échanges et de la distribution des bananes.

Le groupe, comparativement à ce qui avait été présenté au cours de la 4<sup>ème</sup> session, prit note des changements survenus : nombre accru de producteurs indépendants en Amérique centrale. Toutefois, la majorité des fruits mis en commercialisation proviennent de plantations de plus de 50 hectares. Une fois de plus, il a été constaté que les coûts de production, de distribution varient suivant les pays considérés en fonction des coûts de main d'oeuvre, de la gestion, de la productivité, des conditions écologiques.

Certains délégués fournirent des éléments d'information complémentaires ; ainsi, le représentant de l'Équateur porta à la connaissance du groupe que dans son pays les superficies consacrées à la culture bananière avaient été réduites, et que son pays continuerait cette politique afin de supprimer les superficies marginales et de les diversifier. Alors que d'un autre côté, on s'était, et l'on s'efforçait d'augmenter les rendements et la qualité grâce à une assistance technique améliorée (lutte anti-nématode, lutte anti-cryptogamique), d'alléger des taxes tant à l'importation sur le matériel agricole qu'à l'exportation, d'encourager les coopératives et les groupements de petits producteurs.

Du point de vue distribution, la délégation japonaise indiqua la suppression des restrictions quantitatives (1963), l'Italie parla de son marché à la fois réglementé et libre, du relèvement de son contingentement en 1973.

La France montra une fois de plus l'importance attachée à son organisation de marché, basée surtout sur l'aspect social de la production bananière : les salaires et avantages sociaux sont les mêmes dans sa zone de production des départements d'outre-mer que dans les départements continentaux. D'ailleurs, du fait de la banane, les niveaux de vie des départements d'outre-mer se sont énormément améliorés et ont atteint des niveaux bien supérieurs à ceux d'autres pays producteurs.

Quant aux pays importateurs, leurs prix de distribution varient énormément, et, dans certains, les actions publicitaires ne sont pas toujours probantes pour le développement de la consommation. Toutefois, il fut mis en comparaison la situation du commerçant touchant bien souvent la même part alors que les prix baissent, ce qui se répercute au stade producteur.

Avant de passer à la suite de l'ordre du jour, M. CLAIRMONTE exposa l'action et le but de la CNUCED, dont l'amélioration du commerce. Après avoir donné un aperçu sur les résultats de la conférence de Santiago, ou aucun engagement n'avait pu avoir lieu pour la politique des prix, il donna des aperçus sur l'article 83/3 qui prévoit une possibilité pour traduire en mesure pratique, et obtenir quelque chose de concret dans les échanges envisagés, la banane ayant été incluse dans le document 7. Il a été prévu lors de la réunion février/mars 1973 des consultations ad hoc ouvertes à tous les états membres intéressés.

Toujours dans le cadre du point III de l'ordre du jour au sujet du commerce des produits (Doc. BA/ST 73/2, Évolution du marché en 1972 et perspectives pour 1973), le secrétariat indiqua que si le volume des échanges des produits transformés s'est accru (31.000 tonnes en équivalent de fruits frais en 1972 contre 28.000 tonnes en 1971, +10,7 p. cent), ce tonnage ne représente qu'un faible pourcentage par rapport à la production exportable, ou exportée (0,46 p. cent). Toutefois, la purée de bananes conquiert des débouchés tant aux États Unis qu'en Europe occidentale et orientale (aux États-Unis, 8.125 tonnes importées en 1972 contre 7.232 tonnes en 1971, +12,3 p. cent, dont la majorité du Honduras, 88 p. cent en 1972).

La délégation suisse fit part au groupe de travail des résultats obtenus avec des bananes déshydratées pour la nutrition du bétail sous forme de tourteaux et de farine qui donne des résultats comparables à la farine de maïs quant à la valeur énergétique. D'ailleurs, en collaboration avec le Centre nutritionnel et la Recherche agricole de l'Équateur, une usine, selon un accord international Suisse-Équateur, entrera en activité dans ce pays producteur en fin d'année.

La délégation française mentionne les travaux entrepris depuis plusieurs années par l'Institut français de Recherches fruitières Outre-Mer sur la nutrition des porcs en liaison avec l'Institut national de la Recherche agronomique au cours de ces dernières années. Dès 1947, cet Institut avait entrepris des travaux pour l'utilisation des bananes transformées pour l'alimentation humaine, mais les résultats avaient été peu encourageants du point de vue commercialisation.

De même que si la propagande pour les bananes fraîches au moyen du label avait réussi, il n'en était pas de même dans tous les pays, par exemple en Angleterre. Aux États-Unis, une association s'est créée pour faire une campagne publicitaire dont le budget est de 1 million et demi de dollars.

Le document BA 73/4 sur le Problème du transport maritime pour la banane sous l'angle structures et prix fut ensuite étudié.

La flotte des reefers est passée à 407 unités en janvier 1973 contre 364 il y a deux ans, et à une capacité de 3.345.000 m<sup>3</sup> contre 2.787.000, soit une augmentation en deux ans, 20 p. cent en volume et 11,8 p. cent en nombre d'unités. L'Allemagne fédérale était le premier pays avec 51 navires, suivie de l'Angleterre 43, de l'URSS 42, du Libéria 33, de la France 32, de la Grèce 26, de la Suède 25, de la Norvège 19, de la Chine 17, du Danemark 13, si l'on prend le classement par nombre de navires. En volume utilisable, on obtient :

Allemagne fédérale .....	502.343 m <sup>3</sup>
Angleterre .....	438.630
Suède .....	307.126
URSS .....	263.461
France .....	242.422
Libéria .....	227.640
Grèce .....	192.499
Norvège .....	145.917
Chine .....	119.526
Danemark .....	119.328

Dans ce document sont indiqués les liens entre les compagnies de transport maritimes et le commerce bananier ainsi que les distances entre les différents ports et les coûts des frêts, qui étaient les suivants en US\$ la tonne en 1967/68 et en 1971/72 :

	1967/68	1971/72	Taux d'augmentation
Équateur/Europe septentrional	42	55	+ 30,9
Équateur/USA	30	35	+ 16,6
Équateur/Japon	55	65	+ 18,1
Équateur/Italie	44	58	+ 31,8
Amérique centrale/Europe sept.	35	45	+ 28,5
Amérique centrale/Italie	38	55	+ 44,7
Amérique centrale/USA	25	30	+ 20
Antilles françaises/France	40	42	+ 5
Antilles anglaises/Angleterre	50	60	+ 20
Côte d'Ivoire/France	50	47	- 6
Somalie/Italie	57	65	+ 14
Philippines/Japon	..	30	

Les coûts de manutention des bananes dans certains ports étaient en 1971, en US\$ la tonne :

Ports exportateurs :		Ports importateurs :	
Équateur : Guayaquil	4	États-Unis : New York	15
Puerto Bolivar	5	Allemagne fédérale : Hambourg	15
Costa Rica : Limon	4	Belgique : Anvers	15
Somalie : Chisimaio	9	Italie : Naples	20

Il résulte de cette étude que le développement du commerce bananier ne peut être limité dans l'avenir par l'insuffisance de capacité de transport, compte tenu de la flotte des reefers actuels et du programme de construction envisagé. Toutefois, une certaine inquiétude peut se faire jour pour la bonne exploitation du trafic en fonction de la capacité de plus en plus grande de certains navires - jusqu'à 17.000 m<sup>3</sup> - (chargement de l'ordre de 5.000 tonnes et plus), ce qui posera des problèmes de manutention, d'organisation de marché. D'autre part, en fonction de l'élévation des coûts de la construction maritime, de l'amortissement de ces navires spécialisés, le taux de frêt, par suite de celui de l'affrètement en «timecharter», augmentera de l'ordre de 30 p. cent (32/33 cts (USA) à 42/43 cts le pied cube), dans l'espace de moins de deux ans.

Le problème de la conteneurisation est évoqué dans ce document. Si les résultats sont techniquement satisfaisants, leur utilisation est encore limitée du fait de l'infrastructure existante dans les pays exportateurs, et des flottes de navires spécialisés. Actuellement, deux navires porte-conteneurs bananiers assurent un trafic régulier entre le Honduras et un port des États-Unis avec des conteneurs autonomes.

La délégation équatorienne a souligné que pour diminuer sa dépendance et intégrer ses activités bananières, son pays développera la capacité de sa flotte bananière.

Le groupe examina ensuite le document BA/73-8 : Concurrence entre la banane et les fruits d'été. Ce document avait pour but d'analyser les facteurs influençant le fléchissement des marchés bananiers en période estivale en particulier, en fonction des prix, de l'approvisionnement en fruits d'été. Cette étude préliminaire portait sur les marchés de Rungis en France, Francfort en Allemagne fédérale, et du Royaume Uni. Les fruits concurrentiels étudiés étaient la fraise, la pêche, le raisin de table, principal concurrent en Angleterre, la pêche jouant plus en juillet sur les autres marchés en fonction de son abondance, les autres fruits n'ayant qu'une incidence assez limitée. Ce travail est considéré comme un préliminaire. Il a été souligné l'intérêt de telles études, mais à condition que l'on puisse tenir compte objectivement de tous les facteurs qui interviennent dans la demande.

Le document BA/73-3 : Recueil de renseignements relatifs aux droits d'importation, taxes et autres obstacles au commerce tant dans les pays importateurs qu'exportateurs fut l'objet d'une discussion très suivie sur les problèmes posés par l'élargissement de la CEE. Les trois nouveaux pays membres devront appliquer d'ici le premier juillet 1977 le TCE pour les bananes provenant des pays tiers. L'Angleterre fit observer que jusqu'en 1975 le régime préférentiel qu'elle applique aux pays du Commonwealth sera maintenu en fonction de la clause du statu quo, mais que le tarif actuellement appliqué aux bananes des départements français sera aboli progressivement.

Le Japon déclara qu'il appliquerait de nouvelles diminutions sur les droits d'importation qui seront réduits de 60 à 55 p. cent d'octobre 1973 à mars 1974, et de 55 p. cent d'octobre 1974 à mars 1975, pour la période avril-septembre, ils seront les mêmes : 40 p. cent.

Il fut mis en avant la taxe très élevée à la consommation appliquée en Italie qui continue de freiner la consommation. L'Équateur, à son avis, pense que peu de progrès a été réalisé pour la libération du commerce et que l'entrée de trois nouveaux pays dans la CEE aggravera la situation.

Le dernier document étudié fut le document BA/73-6, Politiques et perspectives d'importation pour la banane en URSS, en Europe orientale et en Yougoslavie.

La délégation yougoslave confirma les données de ce document. Elle prévoit de 70 à 80.000 tonnes en 1973, et de 90 à 100.000 tonnes en 1974, mais signale que les prix de détail sont encore trop élevés. Elle indiqua que le commerce bananier est assuré d'un marché de plus en plus large. On constate que les importations ont augmenté de façon notable en Allemagne démocratique et en Pologne. Si les prix de détail étaient moins élevés, la consommation se développerait. Mais il a été souligné une fois de plus que la réciprocité des échanges commerciaux était une condition préalable à l'élargissement des débouchés, car il y a le problème des devises qui freinent les achats à l'étranger, d'autres produits que la banane bénéficiant de priorité. Le problème du frêt payable en monnaie forte est également un frein aux échanges. Pour l'Allemagne démocratique et l'URSS, leur flotte réfrigérée pourrait donc faciliter les importations.

Lors de la réunion plénière, le groupe constitua son comité de rédaction dont la présidence revient à M. VAN ARCKEN des Pays Bas. Il comprenait des délégués des pays producteurs et importateurs suivants : Allemagne fédérale, Angleterre, Costa-Rica, Côte d'Ivoire, Équateur, France, États-Unis, Jamaïque et Japon.

Le document BA/73-2 : Solutions internationales possibles aux problèmes posés par l'économie mondiale de la banane, comprend les tendances récentes et les perspectives du commerce international, les tendances des prix et des recettes d'exportation, les facteurs limitant le développement de la consommation bananière dans les pays importateurs, les problèmes posés par les traitements préférentiels, les possibilités d'accords internationaux (coordination officieuse des objectifs de production, activités de commercialisation). L'organisation du marché fut étudiée de façon approfondie. Le problème et le rôle des sociétés multinationales furent évoqués.

Le sous-groupe des exportateurs, au cours de ses réunions de travail, avait mis au point ce que l'on peut appeler la «déclaration de Brême» qui fut présentée lors de l'assemblée plénière. Le texte de cette déclaration est le suivant :

#### **Rapport du sous-groupe des exportateurs :**

A sa première session, le sous-groupe des exportateurs a convenu des points suivants qu'il soumet à la considération du groupe intergouvernemental. Tenant compte de la détérioration des prix mondiaux de la banane, depuis dix ans et du déséquilibre prononcé qu'on prévoit entre les perspectives d'exportations et la demande d'importation qui pourrait risquer d'accentuer cette détérioration à court et moyen terme;

Considérant la nécessité urgente de prendre des mesures immédiates et coordonnées pour établir les bases d'un programme d'action qui assurera l'équilibre du commerce mondial de la banane et garantira des recettes stables et rémunératrices pour les pays producteurs;

Reconnaissant qu'il faut accomplir des efforts pour élaborer des propositions concrètes au niveau mondial pour rationaliser la production, éliminer les pratiques déloyales qui perturbent la commercialisation, promouvoir la consommation, améliorer les conditions d'accès aux marchés des consommateurs et régulariser l'approvisionnement de fruits, le groupe a déclaré :

1. que les pays doivent entreprendre tous les efforts nécessaires en vue de coordonner leur programme de production, afin d'ajuster leurs exportations aux besoins des marchés dans le but d'obtenir des prix équitables et rémunérateurs et de réduire les fluctuations de prix excessives pour augmenter les revenus des pays producteurs ;
2. que les accès aux marchés devraient être améliorés en éliminant les restrictions quantitatives et les tarifs qu'on perçoit sur les importations de bananes, en abolissant les taxes internes qui freinent la consommation à condition que ces mesures soient exécutées en respectant les principes du Consensus des Canaries, c'est-à-dire «en tenant pleinement compte de la position spéciale de certains pays exportateurs de bananes moins développés et pourvu que les mesures n'entraînent pas le risque de compromettre la position de certains pays producteurs» ;
3. qu'un accord doit être atteint le plus rapidement possible concernant la convocation des Consultations intensives sur la base de la Résolution 83 (III) de la troisième Conférence du Comité des Produits de la CNUCED à Santiago afin de continuer à examiner les problèmes des accès et de la politique de fixation des prix des bananes.
4. que tout effort devrait être réalisé pour promouvoir la consommation dans tous les pays et spécialement dans les pays d'économie centralement planifiée ;
5. qu'une réunion du sous-groupe des Exportateurs devrait être convoquée aussi vite qu'il est pratiquement possible pour examiner les moyens et méthodes qui permettent de réaliser les objectifs ci-dessus énoncés dans le paragraphe 1 .

Le groupe des importateurs s'était également réuni pour étudier et examiner certains aspects particuliers au cours de la session.



Le groupe intergouvernemental, après avoir étudié sous tous leurs aspects, les problèmes et incidences en rapport avec les diverses solutions proposées d'un accord général, décida ce qui suit :

« 1. l'accès aux marchés devrait être amélioré par l'élimination progressive des droits de douane et des restrictions quantitatives sur l'importation des bananes ainsi que les taxes nationales qui limitent la consommation, à condition que ces mesures soient appliquées conformément aux principes fixés dans le Consensus des îles Canaries «en tenant pleinement compte de la situation particulière de certains pays importateurs de bananes moins développés et pourvu que ces mesures n'entraînent pas le risque de compromettre la position de certains pays producteurs» ;

2. les pays exportateurs devraient faire tous les efforts en leur pouvoir dans le but d'ajuster leurs programmes de production aux besoins du marché particulièrement en ce qui concerne la quantité et la qualité en vue d'obtenir des prix rémunérateurs pour les producteurs et justes pour les consommateurs et de réduire les fluctuations de prix excessives afin d'améliorer le revenu des pays producteurs ;

3. des efforts devraient être faits pour promouvoir la consommation là où une demande potentielle existe et en particulier dans les pays avec une économie à planification centrale ;

4. Le sous-groupe des exportateurs examinera, dès que possible, les moyens de réaliser les objectifs énoncés au paragraphe 2 ci-dessus, et soumettra au groupe des recommandations dans ce sens ;

5. les gouvernements des pays membres doivent collaborer de façon intensive aux consultations sur la banane qui pourraient avoir lieu selon la Résolution 83 (III) de la troisième Conférence de l'UNCTAD et la Résolution 7 de la septième session spéciale du Comité des produits de base».

Le groupe a recommandé au comité des produits d'entériner à nouveau le mandat du groupe intergouvernemental, compte tenu des travaux de son sous-groupe des statistiques et de son rôle dans l'information sur la production et les perspectives de l'évolution des marchés, à court et à moyen terme, des recommandations élaborées qui ont contribué à un certain équilibre du marché bananier mondial, de la décision du sous-groupe des exportateurs visant à assurer l'expansion équilibrée à des prix rémunérateurs, et à élaborer un programme d'action efficace.

Au point 7 de l'ordre du jour, la délégation colombienne a demandé que soit étudié le commerce mondial de la banane plantain afin d'éviter à l'avenir les problèmes de sa commercialisation. La délégation des Pays-Bas a souhaité que l'on examine, lors d'une prochaine session, le leitmotiv de nombreuses assemblées sur l'agriculture, à savoir la diversification de la production pour les pays exportateurs. Le Japon exprima le désir de voir la durée des sessions abrégée.

La sixième session devrait se tenir au printemps 1975. M. l'Ambassadeur de Côte d'Ivoire proposa l'invitation de son gouvernement pour que celle-ci se tienne à Abidjan. Les délégués appréciaient vivement cette offre, mais il a été convenu de laisser au Directeur général de la FAO le soin de fixer la date et le lieu de la prochaine réunion. Pour la septième, en 1977, la République démocratique de Somalie, a posé sa candidature pour recevoir le groupe, ayant, par esprit de coopération, reporté l'invitation qu'elle avait faite pour la sixième.

Pour le groupe statistique, il se réunira au début de 1974, sans doute à Rome.

Les travaux du groupe intergouvernemental et du sous-groupe furent très suivis, mais très astreignants pour les délégués. Toutefois, grâce au Comité d'organisation, placé sous l'égide du Dr W. GRABISH, dont l'amabilité et la gentillesse ne sont pas à dire, vu sa modestie. des sociétés importatrices : Atlanta, Handelsgesellschaft, Harder und Meiser, Laiesz, Bruns, Port ; et surtout des hautes autorités hanséatiques de Brême et de Hambourg, les délégués purent mieux connaître l'accueil chaleureux de ces villes et de leurs professionnels ouverts au trafic mondial, les remarquables installations portuaires, de mûrisserie, de commercialisation, tant au stade d'importation que grandes surfaces de vente aux consommateurs. Ils constatèrent ainsi que chacun s'attachait à développer le trafic bananier.

D'ailleurs, il est à noter qu'à chaque visite, ou presque, fut mis en avant le fait qu'avec ses 10,848 kg de consommation par tête, en 1972, l'Allemand était le premier consommateur de bananes. Ce qui permet à l'auteur de ces lignes de dire que si cela est vrai pour les seuls pays importateurs, il n'en est pas de même au stade mondial, puisque le premier consommateur dans le monde est un pays à la fois producteur et importateur, l'Argentine, avec 17,240 kg. Ce pays, en effet, a produit en 1972 312.700 tonnes de bananes et importé 99.600 tonnes ; le second consommateur dont on ne parle jamais car ce pays est auto-consommateur et n'exporte pas, c'est l'Australie, qui a produit 145.000 tonnes en 1972, ce qui fait une consommation per capita de 11,188 kg. Viennent ensuite, par ordre d'importance, en 1972 (entre parenthèses est donnée la classification de 1971, pour mémoire) (chiffres calculés d'après les statistiques de population de l'ONU et les statistiques d'importations de la FAO), en kg par habitant :

3. Allemagne fédérale (4) .....	10,848	18. Irlande (17) .....	8,305
4. Suisse (5) .....	10,607	19. Danemark (15) .....	8,263
5. Norvège (3) .....	10,432	20. Chili (12) .....	7,341
6. Espagne (2) .....	10,292	21. Uruguay .....	6,755
7. Autriche (9) .....	10,135	22. Italie (17) .....	6,472
8. Portugal (19) .....	10,044	23. Allemagne de l'Est (29) .....	5,900
9. Japon (8) .....	10,028	24. Angleterre (25) .....	5,536
10. France (10) .....	9,793	25. Hong-Kong .....	4,900
11. Suède (6) .....	9,716	26. Arabie Saoudite (26) .....	4,800
12. Canada (7) .....	9,487	27. Afrique du sud .....	3,300
13. Belgique (13) .....	9,343	28. Yougoslavie (28) .....	2,569
14. États-Unis (14) .....	9,054	29. Tchécoslovaquie (27) .....	2,417
15. Pays-Bas (16) .....	8,762	30. Maroc (32) .....	1,642
16. Lybie (20) .....	8,653	31. Grèce (30) .....	1,451
17. Nouvelle Zélande (11) .....	8,379	32. Syrie (31) .....	1,100

L'ensemble des délégués fut unanime à féliciter et remercier M. MULHERIN et ses collaborateurs pour le remarquable travail accompli, et le sérieux des documents mis à la disposition de l'intergroupe sous les directives du Dr VITON.

